



CAHIER DES CHARGES PLATEFORME MEGA

INTERDITS :

- CAILLOUX
- TERRE
- SABLE
- DECHETS ; exemples : PLÂTRES, TAPISSERIES, GAÎNES, PLASTIQUES et autres DECHETS

Biomasse Agricole

Tout types de bois ligneux	Billons : longueur : 2 à 3 m Section : 30cm à 1,1m de large
Bois Raméal Fragmenté - BRF	<ul style="list-style-type: none"> - Lots pollués par cailloux, terres et sables ... - Lots pollués par des déchets : plâtres, plastiques ... - Lots pollués par des fragments bois B ... <p>Sous réserve de l'obtention d'un numéro de Certificat d'Acceptation Préalable (CAP)</p>
Taillis à Courte Rotation - TCR	
Taillis à Très Courte Rotation – TTCR	
Miscanthus vrac ou en botte	
Switch Grass	
Anas de lin	
Issues de silos	
Pailles et menues pailles	
Sarments	
Marc de raisin	

Connexes de Scieries

Poussières de bois sèches : h < 12 %	<ul style="list-style-type: none"> - Lots pollués par cailloux, terres et sables ... - Lots pollués par des déchets : plâtres, plastiques ... - Lots pollués par des fragments bois B ...
Ecorces feuillus et résineux	
Refus de criblage	
Dosses et délignures	
Plaquettes de scieries non écorcées	<p>Sous réserve de l'obtention d'un numéro de Certificat d'Acceptation Préalable (CAP)</p>
Sciures	
Chutes de coupes	

Bois d'Industries

Bois classe A : palettes, tourets et autres emballages en bois brut. Souches propres Tout autre bois conforme 2910 A.	<ul style="list-style-type: none"> - Lots pollués par cailloux, terres et sables - Lots pollués par des déchets : plâtres, gaînes, ... - Lots pollués par des fragments bois B <p>Sous réserve de l'obtention d'un numéro de Certificat d'Acceptation Préalable (CAP)</p>
---	---

Déchets verts

Déchets verts	<ul style="list-style-type: none"> - Lots pollués par des déchets - Lots pollués par des fragments bois B <p>Sous réserve de l'obtention d'un numéro de Certificat d'Acceptation Préalable (CAP)</p>
---------------	---

L'obtention d'un numéro de Certificat d'Acceptation Préalable (CAP) est nécessaire pour livrer la plateforme. Une non-conformité constatée à réception, entraîne un refus de déchargement ou un rechargement du lot, puis un retour du lot aux frais du fournisseur. Au bout de 3 non-conformités, le fournisseur n'est plus autorisé à livrer.
En cas de présence de déchets, un coût de traitement de 94 € la tonne hors TGAP (taxe Générale sur les activités polluantes) vous sera facturé proportionnellement au tonnage réceptionné.